



## Prévention des addictions en entreprise

### Quelques conseils pratiques

#### Encadrer les pots d'entreprise

- Rappeler les risques liés à la consommation excessive de l'alcool.
- Limiter les quantités de boissons alcoolisées.



À cet effet, il est possible de mettre à disposition des salariés des verres doseurs que vous pouvez demander auprès de votre médecin du travail.

- Toujours proposer des boissons non alcoolisées et de quoi se restaurer.
- Mettre à disposition des éthylotests.
- Établir une procédure à suivre en cas d'incapacité d'un salarié d'assurer son travail et/ou de reprendre son véhicule en toute sécurité.



#### Réagir face à un salarié dont le comportement laisse présumer la consommation de psychotrope

- 1 Retirer le salarié de son poste.
- 2 Alerter le cas échéant le sauveteur secouriste au travail ou l'infirmier d'entreprise.
- 3 Demander un avis médical en appelant le 15 ou le 112.
- 4 Appeler si nécessaire la police ou la gendarmerie en cas de comportement agressif et peu contrôlable.
- 5 Ne jamais laisser le salarié seul ou rentrer chez lui seul par ses propres moyens.
- 6 S'il est raccompagné, il convient que ce soit par quelqu'un d'autre qu'un salarié de l'entreprise (membre de la famille ou accompagnant extérieur à l'entreprise), et de s'assurer qu'il n'est pas seul à son domicile.
- 7 Rédiger un rapport circonstancié et en remettre une copie au salarié (voir modèle au verso).
- 8 Au retour en entreprise, prévoir un entretien avec l'employeur ou son représentant pour évoquer les faits de manière objective (sans jugement).



Si nécessaire, faire une demande de visite motivée auprès du médecin du travail.

# Fiche établie par le responsable en cas de troubles aigus du comportement d'un salarié dans l'entreprise

Copie à remettre au salarié

**Nom de l'entreprise :**

**Nom du responsable hiérarchique faisant l'entretien :**

## Identification du salarié

Nom et prénom :

Service :

## Description de l'état anormal

- |                          |   |                           |   |
|--------------------------|---|---------------------------|---|
| - Difficulté d'élocution | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Gestes imprécis         | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Propos incohérents     | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Troubles de l'équilibre | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Désorientation         | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Agitation               | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Agressivité            | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Somnolence              | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Haleine alcoolisée     | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |                           |   |

## Observations :

## Avis du salarié :

## Certification

Constat effectué :

- Le (jour/heure/minutes) :
- Lieu (précis) :
- Par (nom/prénom/fonction/service) :
- Témoin(s) (nom/prénom/fonction/service) :

## Prise en charge

- Appel(s)  Médecin du travail - Tél. :  
 15 (SAMU)  17 (Police ou gendarmerie)  Médecin de ville
- Suivi  Maintien en sécurité de la personne dans l'entreprise  
 Évacuation
  - Retour au domicile par  Un membre de la famille
  - Vers l'hôpital par  Un accompagnant extérieur à l'entreprise
  - Le SAMU
  - Ambulance adressée par le SAMU

## Fiche

- Transmise au médecin du travail
- Remise au salarié pour une consultation avec le médecin du travail à la demande de l'employeur

**Signature :**

de l'employeur

du salarié

**i Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.**

Source : Groupe SPA - Juin 2016 - Rèv 0.0

VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS INFORME

L'AST35, des experts prévention et santé au service de votre métier

Retrouvez toute notre documentation sur [www.ast35.fr](http://www.ast35.fr)

Tous droits réservés AST35 | 93-EQP-MED-18 | Octobre 2021

